



Montreuil, le 20 décembre 2024

COMPTE RENDU DE LA CAP DES CORPS SOCIO EDUCATIFS

DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

EDUCATEURS-CSE-ASS-PT-PSYCHOLOGUE

La CAP a étudié les 9 recours CREP inscrits à l'ordre du jour. Seule la CGT était représentée par l'entière de sa délégation. FO n'a pas siégé lors de cette CAP.

La CGT regrette une fois de plus que la procédure dans le cadre des recours CREP ne soit pas toujours respectée par les cadres, ce qui est parfois préjudiciable pour les agents. La CGT a exigé qu'une sensibilisation et une formation accrues soient diligentées par les DRH dans chaque DIR.

Aussi nous avons rappelé l'importance que les supérieurs hiérarchiques puissent transmettre des attendus clairs, quantifiables et objectivables à leurs agents afin qu'ils puissent monter en compétences dans les domaines relevant de la grille d'appréciations retranscrites dans le CREP.

Enfin, la CGT constate que la plupart des recours étudiés mettent en exergue une véritable épreuve chez les agents dans l'élaboration de leurs recours. Parallèlement, ces recours ont aussi mis en lumière des conflits d'équipe et interpersonnels qui génèrent une grande souffrance chez les agents. Face à cette difficulté, la CGT regrette amèrement le regard parfois très distancié de l'administration qui laisse paraître une totale indifférence face aux agents et aux conséquences qui en découlent. Les efforts louables de l'administration lors de la précédente CAP en termes d'écoute et de dialogue semblent n'avoir été que temporaires.

La CGT reste mobilisée à vos côtés pour défendre vos droits.

rh@cqtpji.fr

06 48 89 36 43